

# Portrait social

Caf de l'Aisne  
Données au 30 juin 2023



**49 %**  
PERSONNES  
COUVERTES

**104 155**  
ALLOCATAIRES

Cafdata

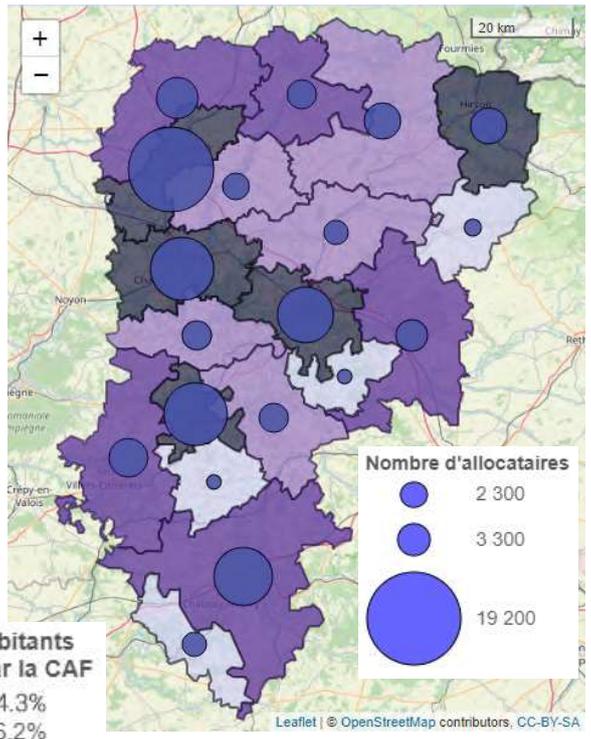
Dans l'Aisne, **257 300** habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 49 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 40,9 % (Communauté de Communes de Charly sur Marne) à 53,5% (Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois). Le département se caractérise par une proportion plus importante de familles avec enfants (52 % dans l'Aisne, 49 % au niveau national) dont 32 % sont des familles monoparentales (32 % au niveau national).

**1 460** étudiants bénéficient d'une aide, soit 1 % de l'ensemble des allocataires (5 % au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et la réduction des inégalités de revenus. Les prestations légales représentent la totalité des ressources financières pour 17 % des allocataires (15 % au niveau national).

**41 500 allocataires vivent sous le seuil de bas revenus** avec un niveau de vie inférieur à 1 253 € par unité de consommation.  
**Dans ces foyers précaires vivent 44 350 enfants.**

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Sources : Caf 30/06/2023 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire.  
Insee RP 01/01/2021  
© IGN © Geofla 2.0.2021

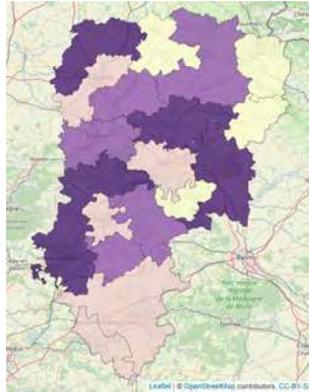
POUR ALLER PLUS LOIN  
[https://data.caf.fr/explore/dataset/s\\_ben\\_com\\_f/table/](https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/)



# Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

## Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2021



Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2021 © IGN @ Geofla 2.0.2021

La Caf de l'Aisne soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

Prépondérants dans le département, les assistants maternels proposent 6 000 places, soit **68 % de l'ensemble des places offertes** (53 % au niveau national). L'objectif est d'apporter une réponse à près de 15 000 enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'un mode d'accueil.

En 2023, les efforts portés en matière d'investissement vers les établissements d'accueil collectif ont permis de proposer aux familles un total de **1 820 places** (1 115 places PSU\* et 705 places PAJE\*), soit une augmentation de 3 % par rapport à 2021.

La capacité théorique d'accueil total (incluant accueil individuel et collectif) du département de l'Aisne reste cependant inférieur à la moyenne nationale : 57 % de besoins couverts dans l'Aisne contre 59 % au niveau national.

\*PSU : Prestation de service unique \*PAJE : Prestation d'accueil du jeune enfant

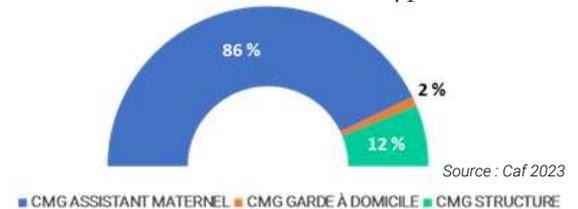
## Enfants couverts par la prestation PreParE



Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) :

**870 enfants ont des parents qui la perçoivent, soit 6 % de l'ensemble des enfants de moins de 3 ans.**

## Allocataires bénéficiaires de Complément Mode de Garde (tout type)



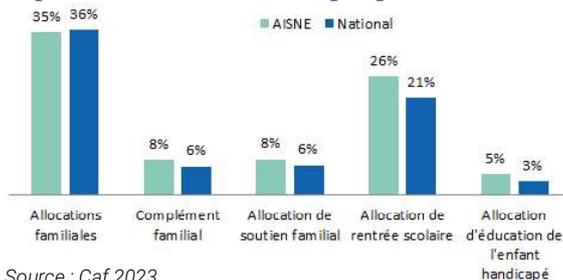
La Caf de l'Aisne verse, à 7 500 familles, le CMG qui permet de financer une partie des dépenses liées à la garde d'enfants de moins de 6 ans.



# Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

## Répartition des allocataires par prestations



Source : Caf 2023

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- **35 %** des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du 2ème enfant, et **8 %** obtiennent un complément familial,
- **26 %** reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- **8 %** perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- **5 %** sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

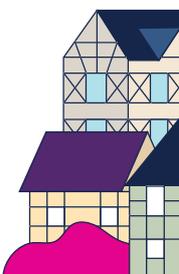
## Les actions ou structures financées en 2023



Source : Caf 2023

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents  
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents  
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

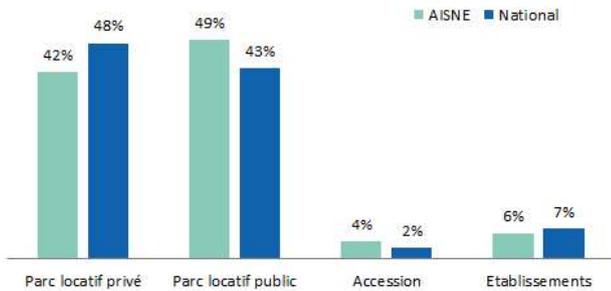




# Logement et cadre de vie

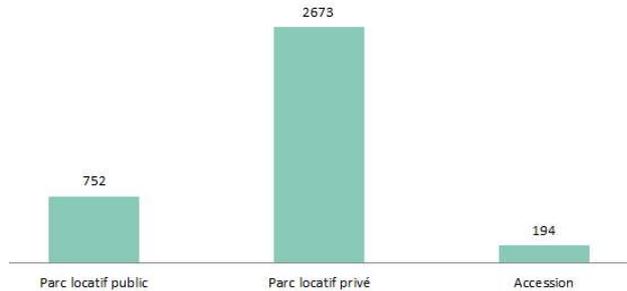
Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

## Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Au mois de juin 2023, **44 500 axonais** reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de 99 000 personnes, soit 19 % de la population totale du département. L'Aisne se caractérise par une plus forte proportion d'aide au logement du parc locatif public (49 % dans l'Aisne, 43 % au niveau national).

## Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Après perception des aides au logement, près de **3 600 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges**. Dans l'Aisne, 14 % des allocataires résidant dans le parc privé dépendent plus de 40 % de leurs revenus pour se loger, contre 3 % dans le parc social.



# Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la Branche Famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- **17 300 foyers** perçoivent le Revenu de Solidarité Active (RSA) sur le territoire axonais.
- **39 300 allocataires** axonais bénéficiaires de la Prime d'Activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 38 % des foyers allocataires axonais (34 % au niveau national).

Également incitative à la reprise d'une activité, la Prime d'Activité est cumulée au RSA pour 3 860 foyers en 2023.

- **11 780 personnes** souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH). 63 % d'entre elles perçoivent l'AAH à taux plein (60 % au niveau national).

## Profil des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

**17 300**

BÉNÉFICIAIRES  
DU RSA

**22 %**

DES BÉNÉFICIAIRES  
ONT MOINS DE 30 ANS

**50 %**

SONT DES PERSONNES  
ISOLÉES

**14 %**

SONT DES FAMILLES  
BÉNÉFICIAIRES DE LA  
MAJORATION ISOLEMENT\*

\* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

[https://data.caf.fr/explore/dataset/al\\_s\\_type\\_parc\\_com\\_f/](https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parc_com_f/)

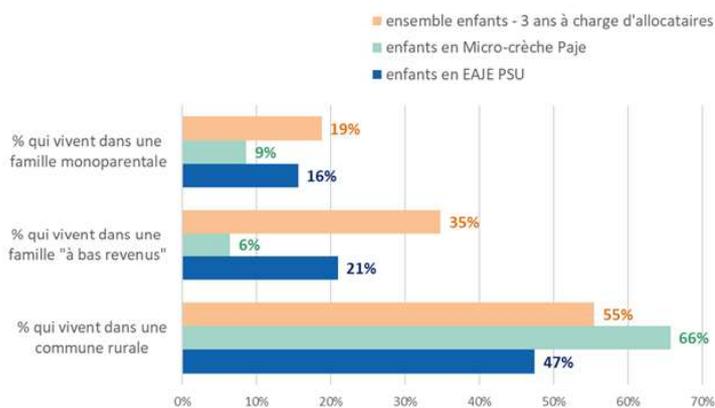




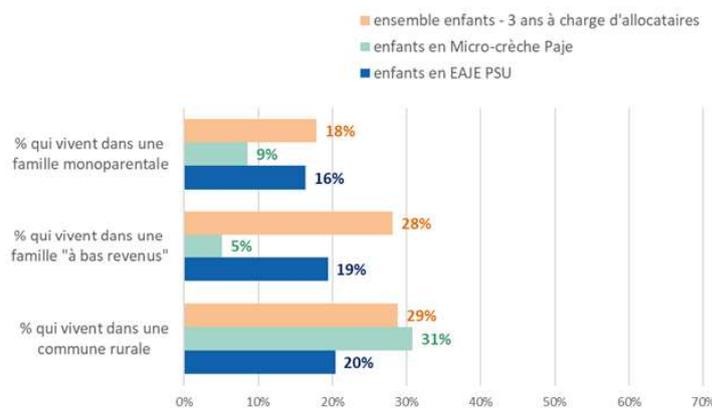
## Les caractéristiques des enfants de moins de 3 ans accueillis dans un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant en 2022

Le recours des familles aux Établissements d'Accueil du Jeune enfant (EAJE) est mesuré annuellement par le dispositif de recueil Filoué, complété des données administratives de la Cnaf.

AISNE : caractéristiques des enfants de moins de 3 ans selon le mode d'accueil, en décembre 2022



National : caractéristiques des enfants de moins de 3 ans selon le mode d'accueil, en décembre 2022



**Micro-crèche PAJE** : micro-crèche financée via le complément de mode de garde versé aux familles. **EAJE PSU** : Établissement d'accueil du jeune enfant percevant la Prestation de Service Unique (multi-accueil, jardin d'enfants, accueil familial, accueil parental et micro-crèche).

**Sources** : Filoué, Allstat FR6 et FR2

**Champ** : Département de l'Aisne, année 2022. Ensemble des enfants de moins de 3 ans des familles allocataires, présentes dans les tables allocataires du mois de décembre (14 795 enfants) ; Enfants de moins de 3 ans accueillis par une micro-crèche PAJE au moins une heure au mois de décembre (770 enfants) ; Enfants de moins de 3 ans au 31 décembre identifiés par Filoué comme accueillis par un EAJE PSU au moins une heure au mois de décembre (1 040 enfants).

Dans l'Aisne :

- la part des jeunes enfants fréquentant une crèche PSU, dont la famille est monoparentale, est sous-représentée par rapport à l'ensemble des enfants des familles allocataires du département (16 % de mono-parents contre 19 %). C'est semblable à l'échelle nationale.
- la part des enfants de moins de 3 ans fréquentant une crèche PSU, qui vivent dans une famille à bas revenus, est sous-représentée par rapport à l'ensemble des enfants des familles allocataires du département (21 % contre 35 %).

Concernant les enfants fréquentant une micro-crèche Paje, la proportion de familles monoparentales et de familles à bas revenus est faible : respectivement 9 % et 6 %.

95 % des communes axonaises sont rurales et 55 % des enfants de moins de 3 ans à charge d'allocataires Caf vivent dans cet espace. Pour ceux fréquentant un accueil PSU ils habitent une commune rurale pour 47 % d'entre eux. Ceux concernés par une micro-crèche Paje sont par contre 66 % à résider dans une commune rurale.

**Filoué** – Fichier localisé des enfants usagers d'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) – est un recueil de données individuelles de facturations auprès des EAJE PSU sur l'année civile. Elles sont croisées avec les informations sur l'activité des EAJE et celles sur les familles allocataires et leurs droits. Seuls les EAJE dont la complétude des données est satisfaisante sont conservés dans les études. Les données départementales sont restituées uniquement si ces EAJE représentent au moins 70 % du nombre de places en EAJE PSU sur le territoire. **Dans l'Aisne, les EAJE PSU ayant répondu à Filoué couvrent 73 % des places. Les 1 040 enfants identifiés par Filoué et sur lesquels portent les analyses ne représentent donc qu'une partie des enfants en EAJE PSU.** Les données nationales de la base Filoué ont été pondérées afin d'être représentatives de l'ensemble du territoire français.

**Indicateur de bas revenu** – L'indicateur de bas revenu est calculé à partir des ressources de la famille ajoutées aux prestations qu'elle perçoit l'année de fréquentation du mode d'accueil. Ce montant est divisé par le nombre d'unités de consommation de la famille puis est comparé au seuil de bas revenu calculé par l'Insee (1 167 euros en 2022).

La grille communale de densité permet de classer les communes en fonction de leur nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants au sein de la commune. Moins la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme peu dense. Sur ces principes, l'Insee a défini en 2021 l'**espace rural\*** comme étant composé des communes peu ou très peu denses (qu'elles soient ou non sous influence d'un pôle urbain).

\*<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030>